

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le mardi 15 décembre 2020, à 18 h 30 à huis-clos à la salle communautaire située au 3, 9^E Avenue, Daveluyville (dans les régions ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public).

Comme la séance se fait à huis clos, la retranscription intégrale des délibérations est faite dans le procès-verbal.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire
M. Raynald Jean, conseiller no. 1
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
M. Réal Savoie, conseiller no. 3
M. Alain Raymond, conseiller no. 4
M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

Ouverture de l'assemblée de La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2020-12-498. Adoption de l'ordre du jour de **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé.

2020-12-499. Adoption des prévisions budgétaires 2021 de **RÉSOLUTION**
Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte les prévisions budgétaires 2021 démontrant des revenus et des dépenses au montant de 4 873 695 \$, conformément aux dispositions de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

Le montant du budget est donc de 4 500 628 \$ avec une affectation de surplus non affecté de 232 680 \$ ainsi qu'une appropriation de surplus affecté de 140 387 \$, soit un total de 4 873 695 \$.

Dans l'affectation de surplus non affecté de 232 680 \$, un montant de 166 000 \$ représente le dernier versement à la Caisse Desjardins pour l'achat de la bâtisse du 362 rue Principale, soit l'hôtel de ville. Le montant de 66 680 \$ restant est pris à même les surplus des années antérieures, afin d'équilibrer le budget.

L'appropriation de surplus affecté de 140 387 \$ représente l'aide financière versée par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la Ville.

Considérant que l'année 2021 est une nouvelle année de dépôt de rôle, ce qui signifie que la valeur d'évaluation de la majorité des immeubles situés sur le territoire a augmenté. Pour atténuer l'impact fiscal pour les citoyens, le conseil municipal a pris la décision d'ajuster le taux de taxation foncière en conséquence.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2020-12-499.

Adoption du
programme
triennal en
immobilisations
2021-2022-2023

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022, conformément aux dispositions de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil et aucune question n'a été reçue par écrit par les citoyens, tel que prescrit dans l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

2020-12-500.

Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 h 37.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière

Version non officielle